COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 17 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt vingt quatre, le dix-sept du mois de février à dix heures se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, le Maire, dûment convoqués le 12 février 2024.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Eugéna RITAINE, Luc AZELART, Roseline GUILBERT, Joseph CARLIER, Frédéric LELEU, Nelly MINET, Dorothée ANNEBICQUE, Michelle LEFEBVRE, Adrien DILLY, Etienne DILLY, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Isabelle BAHEU, Doriane DELHEZ.

Secrétaire de séance : RITAINE Eugéna

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n°10/2024 : **Délibération fixant le nombre d'adjoints au Maire**

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de délibérer sur le nombre de postes d'adjoints au Maire.

En application des articles L.2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 4.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de 4 adjoints.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 17/02/2024
et publication le 01/03/2024

Dohem, le 17/02/2024

Le Maire,

David DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

Le Maire, D.DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
22 MARS 2024